

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 9 mars 2026 à 20h à la salle communautaire située au 3, 9^e Avenue à Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
M. Alain Raymond, conseiller no 4
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5

EST ABSENTE Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, Mme Mylène Parent ainsi que la greffière, Mme Elyse Maheu assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2026-03-29
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2026-03-30
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, chap. C 19) et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026.

Suivi des dossiers Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

2026-03-31
Une balle, une cause – Demande de commandite

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de commandite pour l'événement « Une balle, Une cause » qui amasse des fonds pour la Fondation Véro et Louis;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'offrir la gratuité du terrain de baseball les 6 et 7 juin 2026 à l'organisation de l'événement « Une balle, Une cause ».

2026-03-32
Club de Voitures Anciennes Daveluyville inc. –

CONSIDÉRANT QUE le Club de Voitures Anciennes Daveluyville (VAD) organise la 43^e édition du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville les 16 et 17 mai 2026 ainsi que le 18 mai en cas d'annulation causée par la pluie à l'une des deux journées prévues;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Demande d'appui financier pour le festival annuel 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge cet événement d'intérêt commun eu égard à son aspect culturel et social;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité de remettre un don équivalent à un rabais de cinq cents dollars (500,00 \$) sur la location de la salle communautaire de Daveluyville au Club des Voitures Anciennes Daveluyville (VAD) pour l'organisation et la tenue du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville les 16 et 17 mai 2026, ainsi que le 18 mai en cas de pluie, sur le territoire de Daveluyville.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2026-03-33
Liste des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 9 mars 2026 de la Ville de Daveluyville totalisant **419 149,22 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Blondeau, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C 19);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 9 mars 2026 de la Ville de Daveluyville totalisant 419 149,22 \$.

Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats – Élections municipales du 2 novembre 2025

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la trésorière dépose la Liste des donateurs et rapports de dépenses des candidats de chaque candidat aux élections générales du 2 novembre 2025.

2026-03-34
Inscription au Congrès annuel 2026 de l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Association de directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tient annuellement son congrès permettant aux directions générales et greffiers-trésoriers de se perfectionner et de se tenir informés des nouveautés en matière de gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès constitue une activité de formation et de réseautage pertinente pour l'exercice des fonctions de direction générale;

RÉSOLUTION

- Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :
- **D'autoriser** la participation de la directrice générale de la Ville de Daveluyville au Congrès annuel 2026 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 17 au 19 juin 2026;
 - **D'autoriser** la trésorière à émettre les déboursés relatifs aux frais d'inscription et de déplacement reliés à cette activité.

2026-03-35
Adoption de la Politique de

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* (RLRQ, c. N-1.1) prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a adopté une telle politique le 4 février 2019 (résolution no 2019-02-48) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* (loi 42);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 4 février 2019 par la résolution 2019-02-48 soit abrogée;
- **QUE** la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique soit adoptée et fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** cette politique entre en vigueur à compter de son adoption;
- **QUE** la direction générale soit responsable de l'application et de la diffusion de cette politique auprès des employés de la Ville.

2026-03-36

Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif au code de déontologie des élus-es municipaux

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **madame Carole-Anne Provencher**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement relatif au code de déontologie des élus-es municipaux. Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C 19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2026-03-37

Avis de motion et dépôt du projet de règlement abrogeant le Règlement numéro 69 relatif à la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **madame Nadia Leclerc**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement abrogeant le Règlement numéro 69 relatif à la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail. Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C 19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2026-03-38

Adoption du
règlement numéro
2026-151 relatif
au traitement des
élus

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T 11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE la ville de Daveluyville est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement;

ATTENDU QU'en conformité avec l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le Conseil municipal peut, par règlement, fixer la rémunération des membres du Conseil et que l'article 5 de cette même loi prévoit que la rémunération peut être indexée à la hausse;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Valérie Loisel lors de la séance ordinaire tenue le lundi 12 janvier 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du lundi 12 janvier 2026;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement était disponible pour consultation par les citoyens au lendemain du dépôt du projet de règlement et que des copies ont été mises à leur disposition dès le début de cette séance conformément aux dispositions de l'article 356 L.C.V.;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2026-151 relatif au traitement des élus soit adopté tel que déposé.

2026-03-39

Demande de
désignation à titre
de célébrant pour
un mariage civil ou
une union civile

CONSIDÉRANT QUE les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* (CcQ) permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité :

- **DE** demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Mylène Parent, directrice générale et monsieur Mathieu Allard, maire, comme célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Daveluyville;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au Directeur de l'état civil;

HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2026-03-40

Proclamation de la
Journée nationale
de la promotion de
la santé mentale
positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! »;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens;

RÉSOLUTION

Sur proposition du maire, **monsieur Mathieu Allard**, il est résolu à l'unanimité :

- **DE** proclamer le 13 mars, Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive sur le territoire de la Ville de Daveluyville;
- **D'**inviter les citoyennes et citoyens ainsi que les organismes du milieu à poser des gestes concrets favorisant le bien-être et la santé mentale positive;
- **D'**encourager la population à participer aux activités et initiatives visant à promouvoir la santé mentale tout au long de l'année.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La greffière dépose la liste des permis délivrés et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de février 2026, **9 permis** ont été délivrés, totalisant **857 000 \$**.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2026-03-41

Embauche –
Responsable de la
maintenance au
Centre sportif
Piché

CONSIDÉRANT les besoins pour l'embauche d'un responsable de la maintenance au Centre sportif Piché;

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Éric Baron à titre de responsable de la maintenance du Centre sportif Piché aux termes et conditions déterminés par le conseil. L'embauche de monsieur Baron est rétroactive au 16 février 2026.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

20 h 07 : Le maire, monsieur Mathieu Allard, quitte la salle pour le prochain point.

2026-03-42
Embauches –
Animateurs et
animatrices du
camp de jour
2026

CONSIDÉRANT la tenue du camp de jour cet été;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'embaucher pour le camp de jour les animateurs suivants :

- Madame Laurie Doucet;
- Monsieur Mathis Dubois;
- Madame Alicia Noël;
- Madame Laura Dorion;
- Monsieur Félix Allard;
- Madame Charlie Demers;
- Madame Alexia Hélie;
- Madame Magalie Côté;
- Madame Julianne Viens;
- Madame Sarah-Kim Beaumier;
- Madame Jasmine Croteau.

20 h 08 : Le maire revient à son siège.

2026-03-43
Demande de
permis d'alcool et
de fermeture de
rues – Club de
Voitures
Anciennes
Daveluyville inc.

CONSIDÉRANT la tenue du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville les 16 et 17 mai 2026 ainsi que le 18 mai en cas de pluie;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** fermer la 103E Rue à la hauteur de l'entrée du stationnement de la salle communautaire le samedi 16 mai 2026;
- 2- **DE** fermer la 9E Avenue le dimanche 17 mai 2026 au coin de la pancarte d'arrêt entre le CLSC et le stationnement de l'aréna ainsi que la 101E Rue;
- 3- **D'autoriser** la fermeture de rues mentionnées le 18 mai 2026 en cas d'annulation pour cause de pluie le 16 ou 17 mai 2026;
- 4- **D'autoriser** la fermeture et ouverture de ces rues en cours de journée selon les besoins et la sécurité;
- 5- **D'autoriser** le Club des Voitures Anciennes Daveluyville à vendre et servir des boissons alcoolisées sur le stationnement du Centre sportif lors du 43e Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville les 16 et 17 mai 2026 ainsi que le 18 mai en cas d'annulation causée par la pluie le 16 ou 17 mai 2026.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2026-03-44
Nettoyage
printanier des rues

CONSIDÉRANT QUE les rues doivent être nettoyées à la suite de la saison hivernale;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'engager la compagnie Les Entreprises Myrroy inc. au montant de 168 \$, plus taxes, de l'heure pour effectuer le nettoyage printanier des rues pour les années 2026 et 2027, pour un montant ne dépassant pas 24 999.99 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2026-03-45
Fauchage d'herbe
dans les fossés

CONSIDÉRANT QUE les fossés de la Ville de Daveluyville doivent être fauchés;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'engager la firme RM Pépin pour le fauchage des fossés de la Ville de Daveluyville au taux horaire de 145 \$, plus taxes, pour la faucheuse débroussailleuse (BUSH-HOG), au taux horaire de 130 \$, plus taxes, pour la faucheuse Votex, au taux horaire de 130 \$, plus taxes, de l'heure pour le tracteur John Deere 7420 avec faucheuse et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2026-03-46
Contrôle de la
végétation des
étangs

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à deux (2) arrosages annuels pour contrôler la prolifération de mauvaises herbes autour des étangs pour protéger les membranes;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité d'engager la firme WeedMan au coût de 1 354 \$, taxes incluses, pour les années 2026 et 2027 afin de procéder à deux (2) arrosages par année pour contrôler la prolifération de mauvaises herbes autour des étangs protégeant ainsi les membranes des bassins et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés.

2026-03-47
Programme d'aide
à la voirie locale
(PAV) – Volet
Projets particuliers
d'amélioration
(PPA)

CONSIDÉRANT QU'un montant sera alloué au comté de Nicolet-Bécancour pour la réalisation de travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire formuler une demande d'aide financière;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville présente une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ auprès du député M. Donald Martel, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA).

POLITIQUES SOCIALES

AFFAIRES NOUVELLES

Pétition pour
enlever les
panneaux arrêts
au coin de la 106^e
Rue et de la 10^e
Avenue - Dépôt

La directrice générale dépose une pétition de citoyens demandant le retrait des deux panneaux d'arrêt situés sur la 106^e Rue, à l'intersection de la 10^e Avenue. Le conseil municipal analysera cette demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur différents sujets, questions auxquelles le maire a répondu.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-03-48		RÉSOLUTION
Levée	de	Sur proposition de monsieur Alain Raymond , il est résolu à l'unanimité de
l'assemblée		lever l'assemblée à 20 h 12.

Mathieu Allard, maire

Elyse Maheu, greffière

VERSION NON OFFICIELLE